

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 19 août 2015 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire M. Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Félix Offroy
Mme Lucie Crépeault
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2015-08-158 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2015-08-159 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'août tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 19 août 2015 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de juillet
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Subvention réseau routier local
 - 4.2.2 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
 - 4.2.3 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 4.2.4 Programme de soutien aux activités de loisir et de sport en milieu rural
 - 4.2.5 Certificats de conformité relatifs aux règlements d'urbanisme 224 à 227
 - 4.2.6 Aide financière pour l'aménagement du parc intergénérationnel
 - 4.2.7 Demande de permis – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Renouvellement de l'entente de délégation
 - 5.3 Destruction de documents
 - 5.4 Appel d'offres pour le rechargement du chemin des Sablières
 - 5.5 Appel d'offres pour le rechargement du chemin du lac-Figuery
 - 5.6 Appel d'offres pour les travaux au chemin du lac-La Motte
 - 5.7 Travaux chemin Desrosiers
 - 5.8 Travaux à l'intersection du chemin de l'Église et de la Pointe
 - 5.9 Projet de fontaine
 - 5.10 Projet d'agrandissement du bureau municipal
 - 5.11 Ponceau au lac des Hauteurs
6. Urbanisme
 - 6.1 Réclamation du montant pour fins de parcs
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

2015-08-160 3. Adoption du procès-verbal du mois de juillet

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2015.

Adoptée

4. Correspondances :

2015-08-161 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Subvention réseau routier local

Mention est faite concernant la subvention de 102 423 \$ reçue dans le cadre du programme d'amélioration et d'entretien du réseau routier local du ministère des Transports du Québec.

4.2.2 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

Mention est faite concernant le dépôt de 4 486 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2015.

4.2.3 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Mention est faite concernant la subvention de 13 000 \$ reçue pour les travaux d'amélioration des chemins de l'Église et de la Pointe dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

4.2.4 Programme de soutien aux activités de loisir et de sport en milieu rural

Mention est faite concernant l'assistance financière de 500 \$ reçue pour Champignons en fête de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du programme de soutien aux activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, mention est faite concernant la demande pour le projet « Sortie à Aiguebelle du Club Nature » qui n'a pas été retenu.

4.2.5 Certificats de conformité relatifs aux règlements d'urbanisme 224 à 227

Mention est faite concernant les certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme 224 à 227 émis par la MRC d'Abitibi.

4.2.6 Aide financière pour l'aménagement du parc intergénérationnel

Mention est faite concernant l'aide financière de 65 908,19 \$ reçue du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, suite à la réclamation finale de la Municipalité pour l'aménagement du parc récréatif intergénérationnel.

2015-08-162 4.2.7 Demande de permis – Fondation des maladies du cœur et de l’AVC

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d’autoriser la sollicitation de la Fondation des maladies du cœur et de l’AVC sur le territoire de la Municipalité pour sa campagne annuelle de financement porte-à-porte 2015-2016 qui se tiendra du 5 au 27 septembre 2015.

Adoptée

5. Administration

2015-08-163 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes payés et à payer de juillet 2015

Payés dans le mois

Salaire des employés	18 401.23 \$	
Salaire des élus	2 922.76 \$	
		21 323.99 \$
Ministère des Finances du Québec permis d'alcool Champignons en fête 28-29 août	166.00 \$	
		166.00 \$
Éric Arseneault Remboursement repas séance de travail	242.18 \$	
		242.18 \$
Sophie-Anne Faucher Atelier - Sécurité aquatique	90.00 \$	
		90.00 \$
	TOTAL	21 822.17 \$

PAYÉ PAR ACCES D

Hydro-Québec		
Rue juillet	127.72 \$	
sous-sol église mai-juin	526.19 \$	
champ d'épuration mai-juin	33.10 \$	
rue juin	124.79 \$	
garage mai-juin	165.35 \$	
bureau mai-juin	138.17 \$	
		1 115.32 \$
Télébec Ltée		
téléphone bureau juillet	266.24 \$	
		266.24 \$
Receveur général		
REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 130.82 \$	
		3 130.82 \$
Télédistribution Amos inc.		
internet juillet-août	183.86 \$	
		183.86 \$
Télus Mobilité		
cellulaire SV	46.45 \$	
		46.45 \$

Services des cartes Desjardins		
repas conseil juin, cyberimpact, cuisine SHV, représentation	282.88 \$	
repas conseil juillet, cyberimpact	114.83 \$	
		397.71 \$
Alliance Mobilité Bell		
cellulaire dg juin	39.49 \$	
		39.49 \$
la société en commandite Gaz Métro		
gaz naturel juin et juillet	75.95 \$	
		75.95 \$
Bell mobilité inc.		
cellulaire dg juillet	43.00 \$	
		43.00 \$
Ministère du Revenu du Québec		
REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 324.71 \$	
		7 324.71 \$
	TOTAL	12 623.55 \$
PAR CHÈQUE		
Daniel Tétréault, comptable agréé		
Aide comptable-SESAMM + TPS/TVQ	2 141.41 \$	
		2 141.41 \$
Bigué Avocats		
services juridiques	344.93 \$	
		344.93 \$
Excavation Gilles Roy inc.		
Réparation fossé chemin Desrosiers	229.96 \$	
		229.96 \$
Les entreprises Roy et Frères inc.		
niveler terrain parc	451.28 \$	
rechargement chemin Lac Figuery	4 744.18 \$	
pelle chemin Lac Figuery	74.73 \$	
gravier intersection Allard-Figuery	241.45 \$	
Travaux chemin du Lac Figuery	23 076.71 \$	
transport machinerie	149.47 \$	
		28 737.82 \$
Location Amos		
location banc de scie - travaux bandes patinoire	99.34 \$	
location banc de scie - travaux bandes patinoire	49.67 \$	
lame pour débroussailleuse	57.56 \$	
réservoir pour toilette sèche-4H	339.18 \$	
		545.75 \$
Location Lauzon		
propane pour le dégel	77.20 \$	
BBQ diner hot dog	39.83 \$	
filtreur+huile pour tracteur à pelouse	29.26 \$	
		146.29 \$
Matériaux 3+2		
Escalier bureau	31.57 \$	
bois 2x4 et vis pour bandes patinoire	235.92 \$	
roulettes pour scène, ruban forestier, vis, contre-plaqué patinoire	288.04 \$	
pinceaux + ruban - plancher vestiaire	17.20 \$	
cire plancher sous-sol église	114.96 \$	
peinture et apprêt pour plancher vestiaire patinoire	87.70 \$	
		775.39 \$
Ministère du Revenu du Québec		
DM710 77508 12000 14954 - avis de cotisation 2013	607.86 \$	
DEM710 77508 12000 14954 - cotisation Tx 2014	607.86 \$	
		1 215.72 \$

Municipalité de Landrienne cellulaire MG janvier à juin	58.11 \$	58.11 \$
Petite Caisse timbres, fleurs, lame pour scie, pistolet pour arroser	197.77 \$	197.77 \$
Ville d'Amos écocentre, LET, compost juillet 2015 écocentre, LET, compost juin 2015	3 924.45 \$ 3 998.61 \$	7 923.06 \$
Zip lignes attention à nos enfants+no. civique panneaux + poteaux numéro civique	408.57 \$ 301.98 \$ 22.08 \$	732.63 \$
Postes Canada journal août	40.75 \$	40.75 \$
Pétrole Alcasyna essence août essence juillet essence juillet essence août camion+tracteur à pelouse essence camion de location	98.22 \$ 106.01 \$ 164.15 \$ 135.52 \$ 13.52 \$	517.42 \$
Multilab analyse eaux usées juillet analyse eaux usées juillet	10.06 \$ 58.92 \$	68.98 \$
Stéréo plus batterie pour le kodak	68.97 \$	68.97 \$
Plomberie Marcel Masse inc. entretien échangeur d'air sous-sol église	178.04 \$	178.04 \$
Géoposition, arpenteurs-géomètres Arpentage chemin Lac Figuery	2 242.01 \$	2 242.01 \$
M.L Récupération inc. vidange des toilettes sèches	229.95 \$	229.95 \$
Sylviculture Lavérendrye Inc. PRAIF 27 juin au 31 juillet PRAIF 1er au 26 juin 2015 Reboisement 2015-206 Reboisement 2015-2016 Scarifiage 2015	1 074.17 \$ 1 262.12 \$ 6 246.60 \$ 8 363.45 \$ 316.18 \$	17 262.52 \$
Sanimos inc collecte juillet collecte août EVW - conteneurs juillet EVW - conteneurs août	4 442.83 \$ 4 442.83 \$ 160.97 \$ 160.97 \$	9 207.60 \$
Accord Financial inc. eau juillet	936.00 \$	936.00 \$
Envirobi conteneur EVW juillet EVW - conteneur juin (location, levée, disposition)	218.45 \$ 738.14 \$	

		956.59 \$
Centre d'art paysager Amos clématites + terreau cèdres pour Gaz Métro	41.37 \$ 760.49 \$	
		801.86 \$
Équipement Rivard Tables rondes sous-sol de l'église	2 184.53 \$	
		2 184.53 \$
Location Élite location camion eau juillet	189.10 \$	
		189.10 \$
Gestion Danny Lemay enr. Travaux intersection chemin Allard	1 529.17 \$	
		1 529.17 \$
Laurentides re/sources inc. peinture recyclée	37.60 \$	
		37.60 \$
Desjardins Sécurité financière assurance collective juillet et août	2 097.65 \$	
		2 097.65 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue Adhésion Tourisme AT	258.69 \$	
		258.69 \$
Ic l'imagier concept Logo et affiche CEF	1 333.71 \$	
		1 333.71 \$
Kiwi création nom de domaine Pavillon-frais annuel	34.44 \$	
		34.44 \$
9019-8532 Québec Inc nivelage juillet	7 075.40 \$	
		7 075.40 \$
Meubles Marchand lave-vaisselle sous-sol église	702.93 \$	
		702.93 \$
Chloé Lavoie Plan d'aménagement - projet de fontaine	600.00 \$	
		600.00 \$
Catherine Drolet surveillance baignade camp Club Nature	50.00 \$	
		50.00 \$
LEMIEUX MICHEL Remboursement au crédit, Client: 0571 56 9518	414.88 \$	
		414.88 \$
Claudine Harvey Remboursement vidange fosse payée en trop+intérêts	248.32 \$	
		248.32 \$
TOTAL	CHÈQUE	92 315.95 \$
GRAND	TOTAL	126 761.67 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juillet 2015 pour un total de 126761.67 \$

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-164 5.2 Renouvellement de l'entente de délégation

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation concernant la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana venait à échéance le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes permettent de déléguer une partie de la gestion des territoires du domaine de l'État à une municipalité, y compris les ressources forestières se trouvant à l'intérieur de ces territoires, conformément à l'article 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana souhaite renouveler l'entente de délégation de gestion n°1060;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sera en vigueur du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser monsieur le maire Martin Roch à signer l'entente de délégation de gestion n°1060 au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

2015-08-165 5.3 Destruction de documents

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de procéder à la destruction des documents semi-actifs présentés et soumis au calendrier de conservation du guide de gestion des documents municipaux et de s'assurer que ceux-ci seront détruits selon les dispositions dudit guide de gestion.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-166 5.4 Appel d'offres pour le rechargement du chemin des Sablières

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 935 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande d'appel d'offres publiques via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAO) et publié dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de réaliser des travaux de rechargement au chemin des Sablières et le coût projeté dépasse 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob a déposé l'appel d'offres pour le rechargement du chemin des Sablières sur le SEAO et de la publier dans un journal.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-167 5.5 Appel d'offres pour le rechargement du chemin du lac-Figuery

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjudgé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de réaliser des travaux de rechargement au chemin du lac-Figuery;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de rechargement du chemin du lac-Figuery à au moins deux (2) soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-168 5.6 Appel d'offres pour les travaux au chemin du Lac-La Motte

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjudgé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de réaliser des travaux au chemin du lac-La Motte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de rechargement du chemin du lac-La Motte à au moins deux (2) soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-169 5.7 Travaux chemin Desrosiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à des travaux au chemin Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à ces travaux est de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à engager les dépenses pour que les travaux soient réalisés.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-170 5.8 Travaux à l'intersection du chemin de l'Église et de la Pointe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) incluant la caractérisation du milieu, l'arpentage et mise en plan des données et la préparation des plans et devis technique;

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à cette demande est de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande et à accepter l'offre de Stantec au montant de 6 500 \$ plus taxes pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, la préparation du croquis, la caractérisation du milieu et l'arpentage et mise en plan des données seulement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-08-171 5.9 Projet de fontaine

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale et/ou madame Véronique Trudel, agente de développement, à engager les dépenses jusqu'à 20 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du projet de fontaine, et ce dans le cadre du budget déjà établi.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.10 Projet d'agrandissement du bureau municipal

Mention est faite concernant le projet d'agrandissement du bureau municipal.

2015-08-172 5.11 Ponceau au lac des Hauteurs

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2014, la MRC d'Abitibi avait émis des recommandations à la Municipalité au sujet d'une problématique d'élévation du niveau de l'eau du lac des Hauteurs;

CONSIDÉRANT QU'il était recommandé de procéder au nettoyage du ponceau principal et que, pour ce faire, une demande d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) était nécessaire afin d'effectuer le nettoyage;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP a refusé en juin dernier notre demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de problèmes de chemins liés au niveau d'eau du lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continuera de réaliser son entretien normal de voirie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de ne pas procéder à d'autres travaux sur les ponceaux de la décharge au lac des Hauteurs et de clore le dossier.

Adoptée

6. Urbanisme

2015-08-173 6.1 Réclamation du montant pour fins de parcs

CONSIDÉRANT QU'un permis de lotissement a été émis le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 du règlement de lotissement no. 100 en vigueur à cette date, il est prévu que tout propriétaire de terrain qui soumet pour approbation tout projet d'opération cadastrale doit céder à la municipalité à des fins de parcs, de terrains de jeux, de sentiers piétonniers ou de zones tampons une superficie de terrain équivalent à dix pour cent (10 %) de la superficie brute du terrain faisant l'objet du morcellement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement stipule que lorsque le conseil le juge à propos, celui-ci peut exiger, au lieu de cette superficie de terrain, un montant d'argent équivalent à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lotissement pour les cadastres no. 5 644 140 et 5 644 141, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour ces terrains est de 38 000 \$ pour l'ensemble des terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de demander, aux propriétaires ayant déposé le projet d'opération cadastrale, le paiement d'un montant de 3 800 \$ pour fins de parcs.

Adoptée

7. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Aucune question de l'assistance.

2015-08-174 9. Levée de la séance

À 21 h 09, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière